

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-368-1929 promulguant le décret (commerce de industrie) du 4 mai 1927, réorganisant dans les relations franco-coloniales le service des abonnements aux journaux.

n° 01-368-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 368 du 31/07/1927

Date de publication
17 juillet 1927

Date du numéro
31 juillet 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret ' Département du commerce de l'industrie du 4 mai 1927, réorganisant dans les relations franco-coloniales le service des abonnements aux Journaux: Vu la circulaire min: stérielle (colonie) en date du 28 mai 1927,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué dans la colonie le décret du 4 mai 1927, réorganisant dans les relations franco-coloniales le service des abonnements aux journaux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac